

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL**du 26 juin 2019**

Monsieur Jörg Frischholz ouvre la séance en saluant les Membres du Conseil, la Municipalité, les représentants de la presse et le public. En particulier aux nouveaux Citoyens qui ont atteint leur majorité et qui nous font l'honneur d'assister à ce conseil.

Ce sont : Mademoiselle Alisa Tarnovskaya
 Mademoiselle Anne-Julie Bourgeois
 Monsieur Mattys Lambert

La secrétaire procède à l'appel : 19 Membres sont présents.

Excusés : Mesdames Miryam Cornaz , Dominique Vaney, Sophie Kandaourof et Michèle Salanon
Messieurs Neil Forsyth, Hervé Moine et Norbert Buffat, Pierre-Yves Rochat, Olivier Rochat et Benoît Croset.

Madame Georgeta Rossier étant en cuisine pour le bonheur de nos papilles est excusée et nous nous réjouissons de la rejoindre après la séance.

Le quorum étant atteint, le Président déclare l'Assemblée valablement constituée et demande la bénédiction sur les travaux de l'Assemblée.

Le procès-verbal de la séance du 8 mai 2019 est accepté à l'unanimité.

Le Président donne lecture du courriel de Monsieur Erick Caron auquel il a répondu par retour de courriel que, à ce jour, aucun préavis n'a été déposé par la Municipalité. En conséquence le Conseil n'a pas été appelé à statuer sur la « Maison des Jeunes » et la « Maison Guignard ». Le Président demande à la Municipalité de bien vouloir également répondre à Monsieur Caron.

- Monsieur Christian Grin, Municipal, confirme.

Le Président donne lecture de l'ordre du jour :

1. Rapport de la Commission ad hoc sur la rénovation du pignon Ouest de l'école
2. Rapport de la Commission des finances sur la rénovation du pignon Ouest de l'école
3. Rapport de la Commission de gestion sur le rapport de gestion 2018,
4. Rapport de la Commission des finances sur les comptes 2018,
5. Préavis N°03/2019 – Adoption des adaptations apportées au dossier de révision du plan général d'affectation (PGA)
6. Rapport de la Commission ad hoc sur l'Adoption les adaptations apportées au dossier de révision du plan général d'affectation (PGA)

7. Préavis 04/2019 – Remplacement de la conduite de défense incendie et de distribution d'eau potable au Nord-Est de l'Institution de Lavigny,
8. Election du Bureau du Conseil,
9. Renseignements de la Municipalité,
10. Divers et propositions individuelles.

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité

1. **RAPPORT DE LA COMMISSION AD HOC SUR LA RENOVATION DU PIGNON OUEST DE L'ECOLE.**

Monsieur Laurent Zurflüh donne lecture du rapport de ladite Commission.

Le Président le remercie et ouvre la discussion.

La parole n'est pas demandée. Le Président propose de passer au point 2.

2. **RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES SUR LA RENOVATION DU PIGNON OUEST DE L'ECOLE.**

Madame Ingrid Ciampi donne lecture du rapport de ladite Commission.

Le Président la remercie et ouvre la discussion.

La parole n'est pas demandée.

« Acceptez-vous le préavis municipal N°1/2019 – Rénovation du pignon Ouest de l'école tel que présenté ? »

Résultat : le préavis municipal N°1/2019 est accepté à l'unanimité, tel que présenté

3. **RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION SUR LE RAPPORT DE GESTION 2018.**

Monsieur Christian Jan donne lecture du rapport de ladite Commission.

Le Président le remercie et ouvre la discussion.

La parole n'est pas demandée.

« Acceptez-vous le préavis municipal N°2/2019 sur le rapport de gestion 2018 tel que présenté et donnez-vous décharge à la Municipalité et à la Commission de Gestion ? »

Résultat : le rapport de gestion 2018 est accepté avec 16 oui et 2 abstentions. Décharge est donnée à la Municipalité et à la Commission de Gestion.

4. **RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES SUR LES COMPTES DE L'EXERCICES 2018.**

Madame Ingrid Ciampi donne lecture du rapport.

Le Président la remercie et ouvre la discussion.

La parole n'est pas demandée.

« Acceptez-vous le préavis municipal N°2/2019 sur les comptes de l'exercice 2018 tel que présenté et donnez-vous décharge à la Municipalité, au Boursier et à la Commission des finances ? »

Résultat : les comptes 2018 sont acceptés avec 17 oui et une abstention et décharge est donnée à la Municipalité, au Boursier et à la Commission des finances.

5. **PREAVIS N°3/2019 – ADOPTION DES ADAPTATIONS APORTEES AU DOSSIER DE REVISION DU PLAN GENERAL D'AFFECTATION (PGA).**

Monsieur Bernard Rochat, Syndic, présente le préavis et souligne que tous ont reçu celui-ci par courriel au vu de l'urgence de l'objet spécifique.

Le Président rappelle que le préavis porte sur l'adoption des adaptations apportées au PGA, soit un petit ajout, et qu'il a été demandé à la Commission ad hoc de rapporter à cette séance seulement sur l'ajout.

Il propose de passer au point 6

6. **RAPPORT DE LA COMMISSION AD HOC SUR L'ADOPTION DES ADAPTATIONS APORTEES AU DOSSIER DE REVISION DU PLAN GENERAL D'AFFECTATION (PGA).**

Madame Marie-Noëlle Bourgeois donne lecture du rapport.

Le Président la remercie et ouvre la discussion.

- Monsieur Philippe Estiévenart demande si toutes les parcelles peuvent être construites individuellement ou s'il faut une association de plusieurs propriétaires ?
- Le Syndic répond que chaque parcelle répertoriée individuellement peut être construite. Ou alors, comme dans un cas bien précis tel qu'un PPA sur la RC 30 Nord, où l'utilité d'un PPA est d'avoir plusieurs parcelles pour concrétiser une surface constructible plus grande.
- Monsieur Philippe Estiévenart demande si chaque parcelle individuelle à la surface légale pour être constructible ?
- Monsieur Bernard Rochat répond : pas forcément. On parle de parcelles qui ont la surface souhaitée donc la possibilité d'être construites. On retrouvera les parcelles plus petites regroupées avec d'autres parcelles dans un PPA.
- Monsieur Christian Jan se souvient qu'à un moment donné on parlait de permettre aux Communes, respectivement à l'Etat, de racheter des parcelles non construites pour ériger une construction. Est-ce que c'est cette suite qui fini par des mesures uniquement fiscales...car c'est de fiscalité que l'on parle ?
- Monsieur Bernard Rochat, Syndic, répond qu'il y a plus-value fiscale sur les terrains. A la fin il peut y avoir rachat par une collectivité publique ou autre. Le propriétaire qui

va au bout du processus (terme 12 ans), se sera soit la plus-value soit, si intérêt, la collectivité qui pourra construire.

- Monsieur Christian Jan demande si on peut forcer le propriétaire à vendre ?
- Monsieur Bernard Rochat, répond qu'à l'échéance des douze ans il y a des sanctions en cas d'inexécution.
- Monsieur Christian Jan constate que l'on porte atteinte à la propriété !
- Le Syndic répond que tout découle de la Loi fédérale...Loi sur l'aménagement du territoire.

La parole n'est plus demandée.

« Acceptez-vous le préavis municipal N°3/2019 – Adoption des adaptations apportées au dossier de révision du plan général d'affectation (PGA) tel que présenté ? »

Résultat : le préavis municipal N°3/2019 est accepté avec 15 oui et 3 abstentions.

7. **PREAVIS N°4/2019 – REMPLACEMENT DE LA CONDUITE DE DEFENSE INCENDIE ET DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE AU NORD-EST DE L'INSTITUTION DE LAVIGNY.**

Monsieur Rémy Wulliens, Municipal, présente le préavis ainsi que le plan du réseau d'eau potable (PDDE) sur l'écran de projection.

- PDDE : - Plan de distribution d'eau potable (défense incendie)
 Soit : - toutes les conduites « défense incendie »
 - réservoirs et capacités (partie hydraulique)

Le Président le remercie et ouvre la discussion.

- Madame Ingrid Ciampi demande si les « collecteurs » sont dans le même état ?
- Monsieur Rémy Wulliens, Municipal, répond que les « collecteurs » d'eaux usées font parties du Plan Général d'évacuation des eaux (PGEE). Ce plan indique où sont situés les canalisations, leurs dimensions, leurs états, etc. Ceux-ci ne font pas partie du préavis.
- Monsieur Philippe Estiévenart remarque que des canalisations partent de la croisée de St-Livres vers le Vallon et bifurquent vers la Cave du Vallon. La question est : pourquoi seraient-elles sous dimensionnées ? Il n'y a pas eu un grand développement de population dans cette zone !
- Monsieur Rémy Wulliens, Municipal, informe que l'ECA fixe les règles : tous le monde, que vous soyez situé au milieu d'un pré ou en plein centre d'une grande ville, vous avez droit à avoir les ressources nécessaires pour permettre aux pompiers d'intervenir (défense incendie). Les règles de calculs sont identiques : il faut un certain débit d'eau et de qualité pour permettre aux pompiers d'éteindre le feu/foyer.
- Monsieur Stéphane Schmidt souligne que la conduite d'eau vers la Cave du Vallon est toujours en Eternit (extérieur aussi) et demande s'il n'est pas venu le temps de la changer (nouveau matériau) ?
- Monsieur Rémy Wulliens, Municipal, répond que la Commune est libre du choix du matériau. L'Eternit ne bouge plus. Maintenant ce qui se fait le plus est la conduite en PE ou fonte.

- Monsieur Philippe Estiévenart suppose que les pompiers ou l'ECA ont modifiés leurs critères.
- Monsieur Laurent Zurflüh demande si le réseau présenté est le même que le réseau de distribution d'eau potable ou s'il y a un réseau séparé ?
- Monsieur Rémy Wulliens confirme que c'est le même.
- Monsieur Laurent Zurflüh demande s'il y aura des impacts négatifs ou positifs suite à ce redimensionnement par rapport à la distribution de l'eau sur les hauts de Lavigny (actuellement la pression est relativement faible) ? Est-ce qu'il y a un risque de chute de pression par rapport à ce plus gros débit ?
- Monsieur Rémy Wulliens, Municipal, répond par la négative.

La parole n'est plus demandée.

Le Président demande à la ComFin de présenter son rapport pour le prochain Conseil du 25 septembre 2019.

Sont nommés à la Commission ad hoc pour l'étude technique de cet objet :
Monsieur Jean-Frédéric Favre (Président), Mesdames Elena Tarnovskaya, Miryam Cornaz, Messieurs Pierre-Yves Rochat et Agron Berisha en tant que Membres.

8. ELECTION DU BUREAU DU CONSEIL (2019-2020)

Le Président, Monsieur Hans-Jörg Frischholz, propose de passer à l'élection du Bureau du Conseil.

Le Président cède sa place au 2^{ème} vice-Président, Monsieur Roman Tarnosky.

1/ Election du Président :

Monsieur Roman Tarnovsky, propose Monsieur Jörg Frischholz à la présidence du Conseil communal.

Il demande s'il y a d'autres propositions.

Il n'y a pas d'autres propositions.

Monsieur Jörg Frischholz accepte de reprendre la présidence du Conseil pour une année.

Monsieur Jörg Frischholz est élu tacitement Président du Conseil communal.

Monsieur Frischholz remercie l'Assemblée pour la confiance qui lui est accordée.

2/ Election du 1^{er} vice-Président :

Le Président propose Madame Georgeta Rossier. Celle-ci étant excusée, elle a confirmé au Président du Conseil qu'elle accepte de se présenter.

Il demande s'il y a d'autres propositions.

Il n'y a pas d'autres propositions.

Madame Georgeta Rossier est élue tacitement 1^{ère} vice-Présidente du Conseil.

3/ Election du 2^{ème} vice-Président :

Le Président propose Monsieur Roman Tarnovsky
 Il demande s'il y a d'autres propositions.
 Il n'y a pas d'autres propositions.
 Monsieur Roman Tarnovsky accepte.

Monsieur Roman Tarnovsky est élu tacitement 2^{ème} vice-Président du Conseil.

4/ Election des scrutateurs-trices :

Le Président rappelle la procédure appliquée habituellement qui veut que les scrutateurs quittent leur fonction après une année pour laisser la place aux suppléants.

Il propose les candidatures de Madame Michèle Salanon et Monsieur Philippe Estiévenart.
 Madame Michèle Salanon étant excusée, elle a confirmé au Président du Conseil qu'elle accepte de se présenter.
 Monsieur Philippe Estiévenart accepte.
 Il demande s'il y a d'autres propositions.
 Il n'y a pas d'autres propositions.

**Madame Michèle Salanon est élue tacitement scrutatrice.
 Monsieur Philippe Estiévenart est élu tacitement scrutateur.**

5/ Election des scrutateurs-trices suppléants-es :

Monsieur Philippe Estiévenart propose Madame Marie-Noëlle Bourgeois.
 Madame Marie-Noëlle Bourgeois propose Madame Elena Tarnovskaya
 Mesdames Marie-Noëlle Bourgeois et Elena Tarnovskaya acceptent.
 Le Président demande s'il y a d'autres propositions.
 Il n'y a pas d'autres propositions.

**Madame Marie-Noëlle Bourgeois est élue tacitement scrutatrice suppléante.
 Madame Elena Tarnovskaya est élue tacitement scrutatrice suppléante.**

9. RENSEIGNEMENT DE LA MUNICIPALITE.

- Monsieur Christian Grin informe :
 - Salle polyvalente : une fenêtre imposte de la salle de gym est tombée heureusement sans incident. La salle a été fermée. Les fenêtres ont été verrouillées et des compas de sécurité, plaques/ferrements, vont être installés pour les empêcher de basculer. A l'époque, cela ne faisait pas partie des exigences de la construction. Il y a également six stores à changer qui ont souffert suite à la dernière bise ainsi que l'anémomètre qui est défectueux.
 - Déchetterie : samedi après-midi elle était fermée. La personne responsable sur place ce jour n'avait pas réalisé que les horaires d'ouverture avaient changés. Si cela devait se reproduire, essayez de passer par le Sud.
 - Auberge : après maintes péripéties (résiliation de bail, opposition, séance de conciliation avec le Juge de Paix et tenanciers pas d'accord qui intentent une action au Tribunal auquel ils n'ont pas donné suite et obligation de payer le loyer

de juin et obligation de poursuivre l'exploitation de l'auberge, départ le 1^{er} juin sans explications) après la remise des clés, la Municipalité a mandaté une entreprise pour faire l'inventaire et évaluer le matériel. Ainsi nous aurons la valeur/prix du matériel appartenant aux tenanciers.

Accompagné par Gastro Vaud nous allons procéder à l'évaluation du loyer et ils nous confirmeront la valeur du matériel. Ensuite, avec notre avocat, un nouveau bail commercial sera établi.

Gastro Vaud va publier quelques annonces et nous accompagnera dans la sélection du dossier.

La bonne nouvelle : nous avons déjà trois personnes intéressées qui ont de l'expérience et bonne presse.

- Monsieur Denis Delapierre interroge sur les transformations et les achats du nouveau mobilier effectués par les tenanciers ? Est-ce que c'est payé ?
- Monsieur Christian Grin répond que ce que les tenanciers ont acheté leur appartient et qu'à ce jour ils n'ont rien emporté. Pour le moment, nous allons évaluer, ensuite si personne n'est intéressé à acheter...les tenanciers devront venir récupérer leurs matériels. La Municipalité a demandé d'avoir en sa possession les factures du matériel acheté. Il semblerait que tous les achats sont payés.
- Monsieur Willy Favre informe :
 - la sortie des Aînés s'est bien déroulée et quelques demandes ont été formulées pour que cela se fasse chaque année. La fanfare de St-Livres a agrémente cette sortie de magnifiques concerts et se propose de revenir l'année prochaine. Proposition acceptée.
 - Fête Nationale : prévue le 31 juillet
 - Contrôle de vitesse par la gendarmerie, près de l'Institution : résultats très corrects, en-dessous de la moyenne habituelle.
 - Mobilité douce : projet des élèves de faire un sentier entre Etoy et Aubonne. Les propriétaires concernés par le passage de ce chemin ont été contactés et rencontrés ; ceux-ci ont accueillis très favorablement le projet défendu par les élèves. D'autres possibilités ont été proposées. L'étude est en cours. Les trois Communes concernées sont allées voir les lieux afin de trouver la meilleure solution pour tous. Le sentier passe par un bois qui va faire intervenir quatre services de l'Etat. En conséquence, il n'est pas possible de donner une date de l'ouverture dudit sentier.
 - Transports en commun : amélioration d'horaire mais actuellement en pourparlers avec l'Institution, les Communes concernées et MBC. Les choses avancent progressivement.
 - Agenda 21 : Suite aux divers travaux entrepris pour l'amélioration des bâtiments (isolations et autres), finis ou en cours, les démarches pour obtenir le label « Cité de l'énergie » se fera l'année qui vient pour autant que tous les travaux soient terminés en juin 2020.
- Monsieur Bernard Rochat informe qu'un garage a brûlé un dimanche à Lavigny, sis à la Rte. d'Etoy et provoqué quelques soucis de trafic.

Le Syndic remercie l'Assemblée pour la confiance témoignée à la Municipalité et souhaite à toutes et tous un bel été.

La parole n'est pas demandée.

10. DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

- Madame Marie-Noëlle Bourgeois fais part du souci d'un certain nombre de citoyen, notamment les jeunes, qui se préoccupent du réchauffement climatique. Sa fille, pour ses quinze ans a souhaité s'offrir un vélo électrique pour faciliter ses projets en direction du gymnase de Morges. Plusieurs de ses camarades ont fait de même et on reçu des subventions de leur Commune. Ce qui n'est pas le cas de Lavigny et demande pour quelles raisons la Commune ne soutient pas l'achat d'un vélo électrique ?
Lavigny s'est engagée dans Agenda 21 et cela serait intéressant que la Commune s'engage dans la mobilité douce ; soixante et une Communes vaudoise le font déjà.
Elle remercie Monsieur Willy Favre pour son engagement concernant les transports publics...mais comme souligné plus tôt cela prend du temps. Personnellement, elle n'était pas une cycliste convaincue. Un collègue l'a encouragée à participer à une opération « Bike to Work » pour se rendre sur son lieu de travail (15 minutes Lavigny-St-Prex). C'est tout à fait possible et relativement agréable quand le temps s'y prête.
Evidemment l'impact écologique n'est intéressant que si un certain nombre de personnes font des trajets.

Deux ou trois Conseillers communaux ont accueillis cette idée avec intérêt et même enthousiasme.

En conclusion, elle souhaiterait que la Municipalité étudie cette proposition d'achat de vélos électriques pour encourager la mobilité douce et le cas échéant de prévoir un montant au budget 2020 (pas pour tout de suite sachant comme tout un chacun que la politique prend du temps).

Elle souligne que le subside peut être symbolique, il ne s'agit pas d'un gros montant d'argent mais pour montrer que la Commune fait un geste.

- Monsieur Willy Favre informe qu'il a fait quelques recherches. La réalité de cette histoire de vélo électrique est que c'est un tout petit bout de quelque chose d'une taxe communale affectée et il se souvient qu'à l'époque où il était Conseiller communal, cela n'avait pas été voté ici justement.

Au moment des changements sur l'électricité, le Conseil communal avait à cette époque là la possibilité de voter un règlement communal incluant un fond communal pour encourager l'énergie renouvelable dont une toute petite partie est consacrée au vélo et scooter électrique.

Pour cela il faut édicter un règlement ad hoc et il faut que tous les contribuables qui utilisent de l'électricité paient une taxe sur cette énergie qui est affectée au fond communal et ensuite un règlement qui dit comment redistribuer ladite taxe.

A l'époque le Conseil communal et la Municipalité n'était pas rentré en matière estimant qu'il n'était pas utile d'augmenter le nombre de taxes, que tout le monde payait, pour financer le vélo de quelques uns par exemple.

La décision de la Municipalité de l'époque reflète la décision de la Municipalité actuelle. Elle ne veut pas créer ce fond et prélever sur tous les utilisateurs d'électricité une taxe supplémentaire. Si vous regarder votre décompte, vous verrez une taxe qui est prélevée par l'Etat mais c'est autre chose. Il faut créer une deuxième taxe dédiée /affectée (*voir la procédure sur le site de l'Etat de Vaud*).

Actuellement il n'y a pas de règlement et la Municipalité maintient sa position.

- Madame Cathy Zanola Rossier relève que l'on paye pour les routes...ne serait-on pas prêt à faire un geste symbolique pour améliorer l'avenir...donner un petit quelque chose ?

- Monsieur Bernard Rochat, Syndic, répond : c'est bien... on prélève des taxes, vous avez vu les comptes, vous avez vu ce que vous payez sur vos factures ; on peut rajouter des taxes et des taxes et encore des taxes...mais jusqu'à quand on pourra rajouter des taxes pour payer quelque chose ?

Autre chose puisque l'on parle d'écologie : est-ce que le raisonnement j'achète un vélo électrique, un scooter électrique, une moto électrique, une voiture électrique, je reçois des subsides, je ne paie pas de taxes sur les routes car ces objets/véhicules sont exonérés de taxes... donc je ne participe pas à l'entretien des routes.

Et puis, pourquoi cette personne ne va pas investir CHF 20'000.- pour un panneau photovoltaïque pour alimenter les batteries de ces objets/véhicules ? Allons jusqu'au bout du raisonnement !

On prend...on critique quelque chose, on veut prélever de l'argent sur une énergie pour subsidier d'autres énergies... Non !

Je veux un vélo électrique...je mets un panneau photovoltaïque.

A ce moment, on peut discuter pour un versement/subside.
- Madame Cathy Zanolà Rossier explique qu'au final c'est une volonté de changement. On n'a pas tout de suite toute la démarche qu'il faut suivre. Aujourd'hui il y a des jeunes qui se lèvent pour essayer d'aller dans ce sens...l'écologie c'est aussi cela. Après, tout est discutable. C'est juste une volonté de changement...un petit pas mais un grand pas pour l'humanité.
- Monsieur Willy Favre, Municipal, souligne qu'il ne veut pas entreprendre un débat sur Agenda 21 et les objectifs de l'énergie. Les types de recherches maintenant seraient comment introduire des panneaux solaires partageables ; avec plusieurs utilisateurs comment utiliser le toit de la grande salle, celui de l'école, les projets de construction. Quelqu'un qui n'a pas la possibilité de mettre sur son toit un panneau photovoltaïque pourrait participer. Chercher à faire des projets d'intérêt général où tout le monde peut participer. Il ne s'agit pas d'abandonner tout ce qui peut encourager l'économie des énergies renouvelables, il s'agit de sélectionner les bonnes opérations.

Il rappelle que l'on cherche du monde pour cette Commission qui reste un peu restreinte. Au vu de l'intérêt et des préoccupations, il y a possibilité de rejoindre Agenda 21.

La parole n'est plus demandée.

Le Président réitère ses remerciements l'Assemblée pour la confiance accordée. Il remercie également les Conseillères et Conseillers ainsi que les nouveaux citoyens de leur présence et encourage ces derniers d'user de leurs nouveaux droits civiques que ce soit pour les votations et élections ou encore pour s'investir pour la communauté en s'inscrivant par exemple sur les listes lors de la prochaine législature en 2021.

Il souhaite à toutes et tous une excellente période estivale, de belles et reposantes vacances et il rappelle la prochaine séance fixée le **25 septembre 2019 à 20h15**.

En attendant, il invite à prendre le chemin des « Caves Rossier » pour l'apéritif et le repas concocté cette année par notre collègue et amie Geta.

Il clôt la séance à 19H45

Le Président
Jörg Frischholz

La secrétaire
Loredana Simone